

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 MAI 2009 A 19 H 00**

Etaients présents : MM. EVRARD Denis, COULON Michel, HUGON Stéphane, JACQUES Jean-Paul, ESTEVENON Nicole, ROCAULT Frédéric, BOIREAUD Sylvain, BONNOT Joèle, DUBUC Simone, DUPUIS Claudette, GANDREY Dominique, GUIGUE Sylvie, HUARD Lucette, MEDIGUE Gilles, PRESUMEY Alain, TRUCHOT Jean-Claude, VINCENT Marie-Noëlle

Etait excusée : Eliane GUILLOT, donne pouvoir à Denis EVRARD

Claudette Dupuis a été désignée Secrétaire de séance

1. Le compte rendu du Conseil Municipal du 22/04/2009 est approuvé à l'unanimité,
avec la modification suivante :

- Point 26 : préciser que l'engagement financier repose sur les heures effectives

2. Déclarations d'intention d'aliéner
(Rapporteur : Denis EVRARD)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, abandonne son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- AI n°60, rue Raymond Balaÿ
- AB n°327, rue Badosse

3. Délibération autorisation d'implantation bâtiment France Télécom
(Rapporteur : Denis EVRARD)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de France Télécom pour l'implantation d'un bâtiment sur la parcelle cadastrée section AB n°19, dont les dimensions sont de 8 m x 3 m, afin de permettre à la commune d'accéder au haut débit et très haut débit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en séance, autorise à l'unanimité France Télécom à implanter un bâtiment sur la parcelle cadastrée section AB n°19.

4. Compte rendu Conseil Communautaire du 17/04/2009 à Lux
(Rapporteur : Denis EVRARD)

Le Maire présente les principaux points inscrits à l'ordre du jour :

- Plan de développement de l'Agglomération du Grand Chalon, dont les orientations retenues sont les suivantes : promouvoir un développement équilibré du territoire, construire un territoire de la connaissance (développement numérique au service de l'économie), générer une croissance et un développement soutenable
- Aménagement du site de la Sucrerie à Chalon sur Saône, confié à la SEM Val de Bourgogne : le bilan prévisionnel passe de 4 867 641 € HT à 5 317 641 € HT.
- Délégation des aides publiques à la pierre : l'Etat a délégué à la Communauté d'agglomération, pour une durée de six ans renouvelable, la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement social. L'enveloppe déléguée par l'Etat est d'un montant de 580 000 € pour le logement locatif social sur l'exercice 2008, une enveloppe complémentaire de 187 000 € a été accordée en fin d'année afin de satisfaire de nouvelles opérations. Un objectif de 630 logements réhabilités sur 6 ans a été fixé. Le taux de réalisation actuel est de 53%. Des projets sont en cours dans les communes suivantes : Chalon sur Saône, Sassenay, Saint-Rémy, Saint-Marcel, La Charmée, Saint-Désert.
- Affaires culturelles : règlement d'intervention financière en matière culturelle. En 2007, 36 associations ont été aidées pour un montant total de 71 135 €, en 2008, 20 associations pour un montant de 45 127 €. Concernant les conditions financières, le Grand Chalon n'intervient pas financièrement s'il n'y a pas de participation financière de la commune siège de l'association.
- Environnement : lancement d'une étude de faisabilité éolien. La France s'est fixé comme objectif de faire passer de 15 à 21 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation électrique d'ici 2010. Le Grand Chalon a été démarché par plusieurs opérateurs éoliens privés et propose de lancer une étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur la Communauté d'agglomération, pour un

coût approximatif total de 30 000 € HT. Une aide pourrait être sollicitée auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général (aides potentielles à hauteur de 70% du montant de l'étude).

- Adhésion du Grand Chalon à l'Association de Défense de la RCEA 71, pour une cotisation annuelle fixée à 200 €.

- opération de déviation de la Rue du Bourg à Châtenoy le Royal : le budget prévisionnel de la phase de travaux est de 4 450 000 € HT. Le Département cofinance à hauteur de 50% des dépenses HT avec un plafond fixé à 2 000 000 € HT.

- Aménagement des abords de l'Espace Nautique pour un coût de 646 000 € HT, financé à 50% par la ville de Chalon sur Saône et à 50% par le Grand Chalon.

- financement des études avant projet et projet pour la création d'un parking à la gare de Chalon sur Saône : projet de réalisation de 440 places de plain pied. Le coût des études s'élève à 77 499 € HT, financé à parité entre la SNCF, le Conseil Régional et le Grand Chalon.

5. Suivi budgétaire mensuel

(Rapporteur : M. COULON)

Le rapporteur donne au Conseil Municipal quelques éléments d'information sur la réforme de la Taxe Professionnelle. Un groupe de travail au sein du Gouvernement travaille actuellement sur cette réforme. La suppression de cette taxe nécessitera la compensation de 22 milliard €. Les associations d'élus seront associées à la réflexion. Un consensus semble se dégager autour de quelques grands principes : respect de l'autonomie financière des collectivités, garantie du niveau de ressources de chaque collectivité, maintien du lien entre les territoires et les entreprises, maintien du lien des taux entre entreprises et ménages.

Des simulations sont demandées par les associations d'élus. La réforme de la TP devrait être présentée par le Gouvernement lors de la présentation du budget 2010, avec débat au Parlement à l'automne.

Le rapporteur expose la situation budgétaire de la commune au 5^{ème} mois :

- ✓ Section de Fonctionnement :
 - 38 % des dépenses réalisées (433 935 €)
 - 91 % des recettes réalisées (1 044 414 €)

- ✓ Section d'Investissement :
 - 33 % des dépenses réalisées (137 836 €)
 - 66 % des recettes réalisées (274 221 €)

Le rapporteur fait le point sur le recrutement de l'adjoint d'animation et des 5 saisonniers.

6. Délibération taux de promotion – avancements de grade

(Rapporteur : M. COULON)

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 49,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'article 49 de la loi n°84-53 dans sa version modifiée dispose qu'il appartient désormais à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale ».

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Saône et Loire,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour tous les grades d'avancement des filières administrative, technique, médico-sociale et animation.

7. Délibération choix du cabinet d'études du projet ZAC

(Rapporteur F. ROCAULT)

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les 2 devis des cabinets d'études pour l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée « les Sertis » :

- SEM Val de Bourgoigne : 39 213 € HT (46 898,75 € TTC)
- Atelier du Triangle : 19 785 € HT (23 662,86 € TTC)

Après en avoir délibéré en séance, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'Atelier du Triangle, pour un montant de 23 662,86 € TTC.

8. Plan de mise en conformité du parc de panneaux de signalisation

(Rapporteur : F. ROCAULT)

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il a demandé auprès de différentes entreprises des devis pour l'achat de panneaux de signalisation. Suite à un inventaire des panneaux de signalisation de la commune, 195 panneaux ont été recensés. Une centaine est à remplacer, sur les 3 prochaines années, pour un coût approximatif de 2 000 à 3 000 € par an.

9. Information sur l'avancement du projet des noms de rues, bâtiments, remplacement à neuf des plaques et panneaux de rues

(Rapporteur : F. ROCAULT)

Le rapporteur expose au Conseil Municipal la réflexion de la Commission Communication sur le projet des noms de rues et bâtiments de la commune. Des propositions de noms ont été émises, qui seront validées lors du Conseil Municipal de juin.

10. Information et bilan extinction partielle de l'éclairage public

(Rapporteur : F. ROCAULT)

Le rapporteur rappelle les décisions du Conseil Municipal en matière d'éclairage public :

- extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00
- suppression de 35 points lumineux

11. Informations Jeunes

(Rapporteur : N. ESTEVENON)

- Le rapporteur remercie les jeunes de la Commission Jeunes pour leur investissement dans le Festi'Lux : préparation d'affiches, tenue des stands de rosas et vélos Réflex... Melvin Limoge et Florian Voiret se sont particulièrement distingués par leur bonne implication.
- L'ensemble des bénévoles est par ailleurs remercié par le Conseil Municipal.
- Une réunion de bilan aura lieu le mercredi 27 mai prochain à l'ancienne école maternelle
- Bon déroulement de l'initiation informatique, dont 4 familles bénéficient actuellement
- Réunion de la Commission Jeunes le 12/06/2009 à 20h15
- Chantiers Jeunes : accord de principe de la SEMCODA pour un partenariat, formalités administratives en cours (établissement de la convention, agrément URSSAF...)

12. Informations Enfance

(Rapporteur : N. ESTEVENON)

Le rapporteur expose au Conseil Municipal les informations suivantes :

- réunion du Comité de Pilotage le 10/06/2009
- le projet Kayak aura lieu pour un coût de 400 €. La municipalité financera à hauteur de 300 €, comme prévu au budget, le reste sera à la charge des parents.
- Mme Ravet a programmé une sortie au Château de Sully
- le centre de Loisirs de Lux a enregistré lors des dernières vacances, jusqu'à 27 enfants l'après-midi
- le 19 juin : journée éco-citoyenne dans les écoles : ramassage des déchets le matin, projection du film « L'homme qui plantait des arbres » l'après-midi
- réunion de la Commission scolaire le 28/05/2009 à 20h00

Informations et questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil que le Grand Chalon qui délivre habituellement les cartes de bus pour les scolaires, gratuite, a demandé que ce soit la commune qui l'effectue cette année, afin de soulager leur organisation. Les cartes de bus seront donc délivrées par la Mairie de Lux à partir du 17 août.

- réunion des élus le vendredi 19 juin prochain à 18h00

- conseil municipal le jeudi 25 juin prochain à 19h00

- le Maire fait lecture au Conseil du courrier du Président de l'ASL Foot concernant le nombre de licenciés du club : en 2007-2008, le club comptait 170 licenciés, actuellement elle en compte 205, dont 80 de Lux

82% des licenciés ont réglé leur cotisation.

- le Maire informe le conseil du don de Mr Nevers, de 14 cartons de livres à la bibliothèque municipale. Un courrier de remerciement lui sera adressé

- Jean-Claude TRUCHOT informe le conseil que les 3 syndicats de rivière ont par délibération, adhéré à un « Contrat Rivière », dont le but est de développer une gestion cohérente des rivières en matière de qualité des eaux, prévention des crues et gestion du fluvial.

Un ingénieur chargé des études sera mis à disposition. Jean-Claude TRUCHOT tiendra informé le conseil des évolutions légales en matière d'eau

La séance est levée à 21h35